



proximité

fraternité



égalité

indépendance

liberté

## REUNION DU CONSEIL CITOYEN EN DATE DU 5 Mai 2015 A 18H30

---

### ETAIENT PRESENTS

Youssef BOUNOUA (coordonnateur du CC), Jean-Paul MUNOZ, Thierry RUBIO, Jean-Luc FERRANDO, Tayeb BOUAZIZ, Pascale AMOROS, Anna BOUDET, Marie-Laure JUIN-RIMBERT, Danielle BARRAU, Gilbert SALUDAS, Michel DEOLA, Laurent SANTAMARIA.

### ETAIENT ESCUSES

Bruno LASO, Christine SANCHEZ.

---

## SUJETS TRAITES LORS DE LA REUNION

### Ordre du jour

Pas d'ordre du jour proposé.

### Sujets évoqués

Attente à la conciergie de la Maison des Services car la salle n'est pas réservée et qui plus est occupée.

Certains membres se plaignant de ne pas avoir reçu le précédent compte rendu de réunion, il est proposé à tous les membres présents de vérifier leur adresse mail selon le tableau mis à disposition.

Intervention de certains membres pour relever leurs observations au niveau de l'Ecole Anatole France, Rue de Dijon/ Rue Barbés accès aux personnes à mobilité réduite, poussette enfant très compliqué face aux stationnements abusifs...

Accès arrêt de bus devant Leclerc, une petite murette est souvent enjambée par les clients de Leclerc, mais cela étant en dehors du domaine public il faudrait sensibiliser la direction de Leclerc pour un accès facilité...

M. BOUNOUA précise ne pas disposer de la liste complète des membres du Conseil Citoyen.

M. BOUNOUA revient sur la fréquence et la date des permanences. Quasiment pas de réponse au sondage réalisé et adressé avec le compte rendu précédent. Après un long échange sur la fréquence des permanences (1 ou 2 par mois, hebdomadaires...), il est retenu de tenir les permanences du CC tous les mercredis après-midis entre 14H et 17H et sur RDV selon les disponibilités. Les RDV devront être pris par téléphone pendant les horaires des permanences. Par la suite selon les disponibilités des membres du CC sur d'autres créneaux horaires ou d'autres jours (samedi...), ces permanences pourront être adaptées.

Le coordonnateur indique aux membres que M. HUMEL qui tenait les permanences pour le CC précédent serait très motivé pour intégrer le nouveau CC. M. HUMEL aurait pris contact avec la Mairie de NARBONNE. Après la question du tirage au sort et de l'activation de la liste complémentaire, la majorité des membres semblent favorables à accueillir toutes les bonnes volontés, notamment au regard de l'absentéisme observé. Il est demandé à L. FADA si connaissance des désistements éventuels à nous faire savoir devant la motivation de certaines personnes du quartier qui se porteraient volontaires (M. HUMEL, M. MARAVAL...).

Au sujet de l'absentéisme aux réunions du CC, il est retenu après avis des membres présents de compléter le règlement intérieur en indiquant qu'après 3 mois d'absence non excusée aux réunions du CC, la personne concernée sera révoquée. Il faudra tout de même relancer les membres que nous n'avons pas vu une fois le règlement validé. M. MUNOZ se propose de préparer le tableau des présents.

M. SANTAMARIA évoque le sujet de la communication aux habitants du quartier autour du rôle du CC. De quels moyens de communication/publicité disposera le CC (flyers...). M. BOUNOUA demande également de disposer d'un bureau avec un téléphone, d'un ordinateur portable, de moyens de photocopies et d'une salle réservée tous les premiers mardis du mois.

Plusieurs membres évoquent aussi comment la communication avec les élus sera réalisée ? Car à chaque intervention du CC il s'agira d'aller chercher une réponse positive ou négative des élus et de l'administration.

Le règlement intérieur devra être complété avec :

- Les dates et horaires des réunions du CC tous les 1<sup>ers</sup> mardis du mois. Seul le mois d'août ne recevra pas de réunion.
- Jours et horaires des permanences (Cf. ci-dessus).
- Validation du Règlement Intérieur à la majorité des membres.
- Validation des décisions à la majorité des membres présents selon la liste d'émargement du jour.
- Révocation d'un membre après 3 mois d'absence aux réunions non excusée.

M. BOUNOUA se chargera d'obtenir le règlement intérieur au format word pour modification. Ce règlement sera imprimé et laissé à l'accueil de la Maison des Services pour que chaque membre puisse venir le signer. M. BOUNOUA fera un mail à tous pour convenir de la date de signature du RI.

Question posée autour de l'aspect juridique pendant les permanences ou les représentations du CC ?

L'ordre du jour sera établi par mail 15 jours avant la date de la réunion mensuelle du CC. Les propositions des membres seront adressées au coordonnateur 15 jours avant (Cf. art.6 du RI).

Il est demandé à la prochaine réunion la présence de l'Adjoint à l'urbanisme pour présentation des aménagements et projets de construction dans le quartier.

Rédigé le 8 mai 2015, par Laurent SANTAMARIA